



Forum: Trucs en vrac

Topic: Linky : une victoire juridique ?

Subject: Re: Linky : une victoire juridique ?

Publié par: Tof81

Contribution le : 05/08/2019 17:47:01

Bon pour rappel le CPL n'émet rien niveau onde !
il est basé sur le principe du courant porteur, ce sont donc les fils de phase et de neutre (en mono chez la plus part des particulier) qui véhicule le signal.
Comme dans une installation domestique ces fils vont toujours par deux dans une gaine ou un câble les champs qui seraient générés seront directement annulés. Revoir les vidéos présentées par Garuda.

Le CPL EDF ne devrait pas perturber celui maison car celui EDF communique avec l'extérieur et celui maison reste en interne. En plus EDF a choisi des porteuses (fréquences) non publiques.

Pour ce qui est du fameux concentrateur de quartier, village, ... Eh bé c'est pas mieux ni pire que ce qui existe avec la téléphonie mobile et **là personne ne râle !!!**
De nouveau des bandes hors téléphonie publique.

Bon n'allez pas croire que je sois un fervent supporter de Linky.
Moi ce qui me gêne finalement c'est la méthode et surtout la communication quasi soviétique d'EDF.
Ils auraient voulu s'attirer les foudres des clients qu'ils ne s'y seraient pas mieux pris.
Vous allez me dire normal pour une entreprise qui doit utiliser plus de la moitié des paratonnerres déployés

Y a seuneuseufeu pour l'autre moitié.

Pour ce qui est du rapport, il commence un peu à dater (1983 = mes premiers pas dans la CEM) ...

@ Tigothe : je ne sais pas où tu habites et surtout quelle antenne tu as mais les nouvelles antennes (moins de 5 ans) Tripode sont conçues avec une filtre anti-téléphonie (haut de la bande UHF) et ça fonctionne très bien ; j'en ai installé plusieurs chez des copains et copines, nickel.